



REGLEMENT DU CONCOURS DE PEINTURE A PODENSAC

ARTICLE 1

C'est un concours de peinture et de dessin ouvert à tous, professionnels ou amateurs, enfants ou adultes.

ARTICLE 2

Tous les supports et disciplines sont admis (huile, aquarelle, pastel, dessin, etc...)

ARTICLE 3

Le format minimum des œuvres sera de (21 x 29.7cm).

ARTICLE 4

Les artistes devront se présenter avec leurs supports et leur matériel.

ARTICLE 5

Il sera demandé lors de l'inscription une participation de 8 € pour concourir avec un support, 13€ pour deux ou trois supports. Participation gratuite pour les enfants.

ARTICLE 6

Le thème :

Mise en valeur du patrimoine, historique ou artistique du Parc Chavat et ses environs immédiats (Garonne, vieux Podensac) à travers un paysage, un bâtiment, une sculpture...

ARTICLE 7

Les œuvres ne doivent pas être signées.

ARTICLE 8

Les conditions atmosphériques n'annuleront pas le déroulement de la manifestation.

ARTICLE 9

Les candidats devront se présenter à partir de 9 heures, salle municipale du Sporting où ils devront dès l'inscription, faire tamponner leurs supports.